

**Réunion du Conseil Municipal du vendredi 19 mars 2010 à 18 heures 30**  
**Au foyer André CLEMENT**

**Présents :** R. APARIS, M. BARDOC, R. COTES, Ph. DARBELET, P. DELFAU, M. GHILARDI, D. LAUGIER, M. NUTILE, B. PERRIER, J. PIRE, M. TAVERA.

**Absents mais avaient donné procuration :** Mr CLEMENT à Mr APARIS & Mr PALISSE à Mme NUTILE.

Absent excusé : Mr BOYER.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La séance débute par la présentation d'un diaporama récapitulant les diverses actions du conseil municipal pour l'année 2009 et les prévisions 2010 en ce qui concerne

- les festivités,
- les associations,
- l'école,
- le centre aéré,
- la culture,
- la communication,

Ce diaporama se conclut sur les propositions de réfection de la voirie communale pour les années 2010 à 2014.

La parole est donnée au public :

- Monsieur Frankel pose la question du coût des réseaux à créer pour la micro crèche et demande pourquoi un autre site plus desservi n'a pas été choisi pour implanter cette structure. Monsieur Aparis explique que ce projet est en attente depuis plusieurs années. Il était prévu que cette micro crèche soit installée dans les locaux de la villa que la commune possède avenue du pont mais le permis de construire a été refusé par la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées. Le site du terrain à coté du foyer a ensuite été proposé mais le projet était trop couteux par rapport au budget prévu par la Communauté de Communes et il devenait urgent de trouver un terrain sinon cette micro crèche risquait d'échapper à Collias, d'autres commune s'étant portées candidates. Ce sont toutes ces raisons qui ont orienté le conseil municipal vers le choix de la parcelle située à coté des courts de tennis et la prise en charge de sa viabilisation.
- Monsieur Bottani pose la question du devenir du stade. Monsieur Darbelet répond que cette structure n'est pas forcément adaptée à l'usage qui en est fait et que si l'emplacement devait trouver une autre utilisation, un terrain de sport serait créé par ailleurs. Monsieur Frankel rappelle le coût de ce complexe sportif à l'origine et fait valoir que des subventions ont été perçues pour sa construction, ce qui ne serait peut être pas le cas aujourd'hui.
- Monsieur Polge demande des précisions sur les travaux programmés pour la réfection de la voirie.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa participation et ouvre la séance du conseil municipal.

**📖 Compte administratif et Compte de Gestion 2009 pour le budget général :**

Sections		RESULTATS DE L'EXERCICE 2009	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2008)	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009 (reportés sur budget 2010)
<b>FONCT.</b>	Dépenses	647 818.58 €		
	Recettes	650 914.86 €		
	Excédent	<b>3 096.28 €</b>	<b>97 509.03 €</b>	<b>100 605.31 €</b>
	<b>Déficit</b>			
<b>INVEST.</b>	Dépenses	305 178.36 €		
	Recettes	250 238.64 €		
	Excédent		<b>119 627.98 €</b>	<b>64 688.26 €</b>
	<b>Déficit</b>	<b>- 54 939.72 €</b>		

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes du budget général pour l'exercice 2009

**📖 Compte administratif et Compte de Gestion 2009 pour le budget de l'eau et de l'assainissement:**

Sections		RESULTATS DE L'EXERCICE 2009	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2008)	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009 (reportés sur budget 2010)
<b>FONCT.</b>	Dépenses	208 198.12 €		
	Recettes	180 934.49 €		
	Excédent		22 393.56 €	
	Déficit	- 27 263.63 €		- 4 870.07 €
<b>INVEST.</b>	Dépenses	55 914.84 €		
	Recettes	42 022.00 €		
	Excédent		45 364.86 €	31 472.02 €
	Déficit	- 13 892.84 €		

Le déficit, notamment en section de fonctionnement s'explique par le fait que la Commune a encaissé ces dernières années des taxes de raccordement au réseau d'assainissement du fait de nouvelles constructions sur les lotissements notamment. Cette recette s'épuise et l'augmentation du prix de l'eau n'a pas été anticipée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes du budget de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2009

**📖 Compte administratif et Compte de Gestion 2009 pour le budget du lotissement Campchestève :**

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2008)	RESULTATS DE L'EXERCICE 2009	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009 (reportés sur budget 2010)
Dépenses			
Recettes		9 197.32 €	
Excédent		9 197.32 €	
Déficit	- 144 047.03 €		- 134 849.71 €

Ce budget sera clôturé dès que les terrains qui restent sur le lotissement auront été vendus

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes du budget du lotissement Campchestève pour l'exercice 2009

**📖 Budget 2010 :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour l'exercice 2010 qui s'équilibre ainsi :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	797 463.00 €
	Recettes	794 463.00 €
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	580 288.00 €
	Recettes	580 288.00 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	Dépenses	<b>1 377 751.00 €</b>
	Recettes	<b>1 374 751.00 €</b>

Sont inscrits en investissement les projets suivants :

Remboursement emprunts (capital)	65 177.00 €
Acquisition de matériel	23 500.00 €
Plan Communal de Sauvegarde	1 000.00 €

Travaux au foyer André Clément	22 000.00 €
Système informatique de la mairie	14 500.00 €
Travaux à l'école	17 800.00 €
Aménagement du Parking et Gardon	10 000.00 €
Voirie	74 500.00 €
Electrification (renforcement postes)	100 000.00 €
Etudes PAE Arvignans	81 350.00 €
Etudes enfouissement réseaux secs	18 000.00 €
Etudes place du marché	20 000.00 €
PLU	8 300.00 €
Travaux à l' Ermitage	66 161.00 €
Viabilisation terrains la clède	58 000.00 €

Afin d'équilibrer ce budget Monsieur le Maire propose une augmentation du produit des contributions directes de 10%, ce qui induit une augmentation du taux communal appliqué sur les bases d'impositions.

	<b>Taux 2009</b>	<b>Taux 2010</b>
Foncier bâti	7.34%	8.07%
Taxe Habitation	11.32%	12.45%
Foncier non bâti	45.38%	49.92%

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget proposé par Monsieur le Maire ainsi que l'augmentation des taux d'impositions pour l'année 2010.

#### **📖 Budget 2010 pour le service de l'eau et de l'assainissement.**

Le budget s'équilibre à la somme globale de 383 632 €uros :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	234 455.00 €
	Recettes	234 455.00 €
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	184 177.00 €
	Recettes	184 177.00 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	Dépenses	<b>383 632.00 €</b>
	Recettes	<b>383 632.00 €</b>

Les dépenses d'investissement programmées pour 2010 sont les suivantes :

Annuités d'emprunts (capital)	27 778.00 €
Bâche pour station épuration	6 000.00 €
Schéma Directeur AEP	60 530.00 €
Schéma directeur E.U.	20 759.00 €
Autres (Pompes... etc)	7 689.88 €
Travaux sur réseau AEP	26 420.12 €
Renforcement AEP & EU pour la micro crèche	35 000.00 €

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2009 a été déficitaire et que pour équilibrer le budget 2010, il est prévu une subvention exceptionnelle du budget général, d'un montant de 35 000 €uros, correspondant au montant des travaux pour la micro crèche.

Le Conseil Municipal a voté au 15 décembre 2009 le prix de l'eau pour l'année 2010 (0.79 Euro HT le mètre cube), mais Monsieur le Maire propose dès à présent de programmer une augmentation pour les années 2011 à 2013 :

2011	0.91 Euro HT / M3
2012	1.04 Euro HT / M3
2013	1.20 Euro HT / M3

Il donne lecture d'un courrier des services du Conseil Général (Direction de l'eau et de l'Aménagement Rural) en date du 30 septembre 2009 qui l'informe que « *désormais les subventions du Département seront réduites pour les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des collectivités dont le prix de l'eau, à la date du dépôt du dossier, est inférieur à la moyenne départementale. Pour 2009 l'Assemblée Départementale a fixé un seuil de 1,60 Euros TTC /m3 pour la compétence eau potable* ». (Pour mémoire le prix appliqué à Collias pour l'année 2009 était de **0.75 Euros HT**).

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2010 et l'augmentation du prix de l'eau proposé pour les années 2011 à 2013.

**📖 Aménagement terrains de la clède :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée pour les travaux d'aménagement rendus nécessaires par la vente de deux terrains communaux rue de la clède. Ces travaux consistent une reprise des réseaux secs et humide et une réfection de voirie.

Le Cabinet BALP-GIRAUD-PEITRI, maître d'œuvre a lancé les consultations auprès des entreprises et le résultat d'analyse des offres est soumis à l'examen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise CESAR S.A.S. qui est la mieux disante pour un montant total de **44 217,50 Euros Hors Taxes** (52 884,13 Euros TTC) et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation des travaux

**📖 Etude enfouissement réseaux :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel d'offres lancé auprès des bureaux d'études pour les missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs au quartier du Pont.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'EURL CHIVAS, la mieux disante pour 15 620 Euros HT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**📖 Echange Commune / Roman :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 septembre 2009 approuvant l'échange de terrain avec Monsieur Thierry Roman pour permettre un meilleur découpage des terrain à la clède. La délibération ne précisait pas la valeur des terrains échangés, il y a donc lieu de la compléter. Il propose de fixer la valeur de ces terrain à 8 100 Euros. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité .

**📖 Dissolution des régies de recettes pour les parkings :** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parkings de la draille, de carrière et du Gardon ne fonctionnent plus depuis plus de dix ans et qu' il conviendrait de dissoudre les régies de recettes créées à l'origine pour les parkings, pour ne conserver qu'une seule régie « parking municipal » qui regroupe les parkings de la place du marché et de la carrière sourde. Approuvé à l'unanimité.

**📖 Convention d'occupation du domaine communal :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention à signer avec Monsieur Vincent SERRANO pour la mise en pâture de ses chevaux.

La séance est levée à 21 heures